

Accusé de polluer la Durance, Suez crie au mensonge



La communauté de communes du Briançonnais et l'association Eau-Secours-Briançonnais révèlent des dysfonctionnements dans le traitement des eaux usées mais Suez nie. Photos Le DL

Les eaux usées du Briançonnais sont-elles correctement traitées ? Les eaux de rejet dans la Durance sont-elles normalement assainies ? L'environnement aquatique et halieutique est-il directement pollué ? Trois questions qui nécessitent des réponses sans appel. Et pourtant...

« Du travail de saquin »

Dans un communiqué, l'association Eau-Secours-Briançonnais pointe « une arnaque malodorante à la station d'épuration de Briançon » et attaque frontalement la gestion écologique de Seerc-Suez, le délégataire privé chargé d'assurer la mission publique du traitement collectif des

eaux usées. « Depuis des années, nous savions la Seerc-Suez capable de toutes sortes de manœuvres dilatoires pour préserver l'opacité financière sur leur contrat ; nous avons relevé leur capacité à mentir pour tromper leur client [la communauté de communes du Briançonnais, NDLR.], nous nous insurgions de leur mépris constant envers les usagers du Briançonnais, mais nous ne soupçonnions pas à quel point la Seerc-Suez est capable de faire un travail de saquin dans sa spécialité ». La diatribe est violente. Presque infamante. Mais pour corroborer ses accusations de « scandale de santé publique », l'association dit s'appuyer sur les conclusions

de deux visites inopinées à la station d'épuration Pur'Alpes effectuées par des élus et des agents de la CCB en mai et août dernier. « Ils en sont revenus dégoûtés. Ils ont constaté de nombreux et graves dysfonctionnements, avec des équipements défectueux ainsi qu'une eau rejetée dans la Durance plus que suspecte. Les représentants de la CCB nous ont assurés de toute leur détermination à traquer les manquements de la Seerc-Suez : ils en étudient les suites possibles avec leurs avocats-conseils » annonce l'association.

Suez met la CCB et Eau-Secours dans le même sac

De son côté, la présiden-

ce de la CCB confirme cette information : « La Police de l'Eau a mené un contrôle impromptu qui l'a conduit à émettre un avertissement judiciaire à l'encontre de Suez. » Une accusation qui fait bondir Suez. « Suez n'est en rien étonné du discours de cette association, coutumière de propos visiblement plus "anti-Seerc" que prompts à décrire avec objectivité la qualité du service assainissement. Le ton et le vocabulaire volontairement outrancier et violent en est une illustration flagrante. Eau-Secours-Briançonnais a déjà mis en doute, sans fondement, le professionnalisme de l'entreprise et de ses collaborateurs qui vivent sur ce territoire et font quotidiennement un

travail de grande qualité. Cette situation est tout à fait inacceptable, et Suez concentrera toujours davantage son attention sur la défense de son personnel que sur le contenu fallacieux de ce communiqué. De plus, ce communiqué montre clairement que c'est à Eau-Secours-Briançonnais que la CCB semble réserver ses efforts de conciliation. Depuis son élection et malgré de nombreuses sollicitations, le président de la CCB [Gérard Fromm, NDLR.] n'a jamais accepté de nous recevoir. »

Sur le papier, le triumvirat Seerc-Suez/CCB/usagers du Briançonnais est censé "collaborer" jusqu'en 2031. Ça semble mal embarqué...

Yoann GAVOILLE

Suez brandit un "vieux" rapport

Pour justifier du prétendu mensonge avancé par l'association Eau-Secours-Briançonnais, la société Seerc-Suez se base sur les conclusions d'une visite de contrôle de la station d'épuration Pur'Alpes effectuée par la Direction départementale des territoires (DDT) de la préfecture des Hautes-Alpes. Dans son rapport sur le système d'assainissement, l'inspecteur de l'environnement écrit : « La station

est en bon état de fonctionnement. L'exploitation est optimisée ». Mais ce rapport date... du 7 mars 2018.

Or, l'association Eau-Secours-Briançonnais parle « d'équipements en panne, de conditions d'hygiène déplorable, d'entassement de résidus et d'eau suspecte dans la Durance » après des visites inopinées effectuées le 30 mai et le 29 août. Au niveau du calendrier, évidemment, ça

ne colle pas. Alors, de son côté, la CCB argue du fait que la collectivité « a procédé à des visites de contrôle de la station d'épuration de Briançon Chazal, exploitée par son délégataire Suez et qu'à la suite de la visite du 30 mai 2018, la Direction départementale des territoires, service Police de l'Eau a mené un contrôle impromptu qui l'a conduit à émettre un avertissement judiciaire à l'encontre de Suez ».

Des années de tensions...

Signé en 2006 pour 25 ans, le contrat qui lie la communauté de communes du Briançonnais et la société Seerc-Suez fait l'objet de tensions depuis 2010.

Dès son accession à la présidence de la CCB, Alain Fardella, mécontent des règles de la concession,

a voulu renégocier le contrat conclu par son prédécesseur Alain Bayrou. Les deux protagonistes d' alors sont aujourd'hui décédés mais le nouveau président de la CCB, Gérard Fromm, a pris le relais pour suivre de près l'action en contentieux formée devant la jus-

tice administrative. Alors que la Seerc-Suez réclamait 2 millions d'euros de préjudices tarifaires, elle a été déboutée de sa demande en première instance par le tribunal administratif de Marseille. Mais le traitement juridique est loin d'être terminé.



16:00

OF TRIO

de



27 OCT 20:30

TRIO SR9

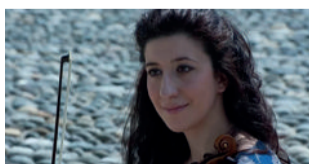
Trio de Marimbas



16:00

ET JACQUOT

vision concert-lecture



28 OCT 20:30

DANS LES JARDINS D'ESPAGNE

Maité Louis, violon

Nicolas Martin Vizcaino, piano